



confluence

Lettre de la commission locale de l'eau du Boulonnais
n°9 - Novembre 2009 ISSN: 1959-5506

- Alincthun
- Ambleteuse
- Audembert
- Audinghen
- Adresselles
- Baincthun
- Bazinghen
- Belle et Houlefort
- Bellebrune
- Beuvrequen
- Boulogne-sur-mer
- Boumonville
- Boursin
- Brunembert
- Caffiers
- Camiers
- Carly
- Colembert
- Condette
- Conteville
- Courset
- Cremarest
- Dannes
- Desvres
- Doudeauville
- Echinghen
- Equihen
- Escalles
- Ferques
- Fiennes
- Hallinghen
- Hardinghen
- Henneveux
- Hermelinghen
- Hervelinghen
- Hesdigneu-Hès-Boulogne
- Hesdin l'Abbé
- Isques
- La Capelle les Boulogne
- Lacres
- Landrethun Nord
- Le Wast
- Leubringhen
- Leulinghen-Berne
- Le Portel
- Longfosse
- Longueville
- Lottinghen
- Maninghen Henne
- Marquise
- Menneville
- Nabringhen
- Nesles
- Neuchâtel Hardelot
- Offrethun
- Outreau
- Pernes les Boulogne
- Pittefaux
- Quesques
- Questrecques
- Réty
- Rinxent
- Samer
- Selles
- Saint Étienne au mont
- Saint Inglevert
- Saint Léonard
- Saint Martin les Boulogne
- Saint Martin Choquel
- Tardinghen
- Tingry
- Verlincthun
- Vieil Moutier
- Wacqinghen
- Widhem
- Wierre au bois
- Wierre Effroy
- Wimereux
- Wimille
- Wirwignes
- Wissant

Bilan et perspectives: Page 2

La C.L.E. et ses partenaires Deux années d'action



Le site du moulin de Mourlinghem est en cours de requalification. Des travaux, en 2010, permettront de rétablir la circulation piscicole.

Ce qui va changer : Page 3

La C.L.E. participe à la consultation sur la révision du S.A.G.E Assainissement non collectif Sensibiliser les élus

Page 4

Protéger les eaux littorales
par temps de pluie

Captages menacés:
le Boulonnais pas concerné, mais...

Dessaliniser l'eau de mer:
Une contrainte pour l'Espagne

Faisons le point

Septembre... ou l'heure des comptes. En effet, le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE du Boulonnais vient de sortir dans son édition de 2009. L'occasion de faire le point sur ce qui s'est fait en matière de gestion de l'eau entre 2008 et 2009.

Cette nouvelle édition de confluence vous propose une synthèse rapide des actions qui ont été entreprises par la CLE et ses partenaires pour poursuivre la mise en œuvre du SAGE du Boulonnais.

Ce sera également l'occasion de rappeler les implications de la CLE notamment dans l'élaboration du SDAGE Artois Picardie et dans la sensibilisation des Elus à la mise en place des SPANC.

Pour aller plus loin dans le bilan des actions mises en œuvre, un document d'évaluation simplifié sera transmis aux différents élus du territoire d'ici la fin d'année 2009.

Nous espérons que cette lecture vous satisfera et vous permettra de prendre note des différents projets que nous avons en commun.

Daniel Parenty
Président de la C.L.E



bilan et perspectives

La C.L.E. donne son avis

La C.L.E. et ses partenaires

Dix-sept avis ont été rendus entre 2007 et début 2009.

Le SAGE étant approuvé, la CLE du Boulonnais est consultée dans le cadre des avis relevant de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement. Les avis concernent des projets relatifs aux permis de construire, aux documents d'urbanisme, aux ICPE, aux déclarations/autorisations Loi sur l'Eau, et autres thèmes tels que les DUP, les DIG, les travaux en rivière, les IOTA, etc.

Le circuit classique est le suivant : le pétitionnaire constitue son dossier, l'envoie à l'autorité administrative compétente (Police de l'Eau), qui le transmet à son tour aux différents organismes concernés pour avis (ex : DDE, DDASS, DREAL, CLE...). Ces différents organismes font remonter leurs remarques à l'autorité compétente qui les prend en compte et rédige ensuite son arrêté avec ou sans prescriptions particulières.

Depuis quelques temps, la CLE du Boulonnais est de plus en plus sollicitée en amont de la constitution des dossiers par les pétitionnaires. Cela permet aux pétitionnaires d'intégrer directement les mesures du SAGE dans son dossier et d'être notamment conseillé sur son projet (ex : conseils sur l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales...).

Cette démarche volontaire du pétitionnaire se solde par une meilleure compatibilité de son projet avec les mesures décrites dans le SAGE. Cela évite de perdre du temps durant le circuit de consultation à cause des modifications à apporter dans le dossier pour le rendre compatible avec les mesures omises ou mal intégrées du SAGE.

La C.L.E. du Boulonnais n'avait pu être réunie pendant deux ans en raison du délai de réception des arrêtés nominatifs de CLE. Elle n'a cependant pas été inactive. Ainsi, dix-sept avis ont été émis pour faire respecter le SAGE (lire ci-contre).

De nombreuses actions ont été menées par les différents acteurs en matière de gestion qualitative de l'eau, de protection des milieux naturels et de la ressource en eau, de gestion de l'espace et de maîtrise des écoulements.

Gestion qualitative de l'eau

- Assainissement domestique : un inventaire des rejets directs à la Liane a été mené par le PNRCMO dans le cadre du dossier de reconquête de la qualité des eaux de la Liane: 1458 rejets ont été identifiés ! Sur la zone de Capécure, un inventaire des réseaux devrait bientôt être lancé par la Région, dorénavant propriétaire du secteur. Dix-sept stations d'épuration sur dix-huit respectent maintenant la norme « Eaux Résiduaires Urbaines » en 2008. Trois nouvelles stations ont également été créées ou sont en cours de création (La Capelle, Baincthun, Beuvrequen). Côté assainissement autonome, seulement deux Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) sont mis en place sur le Boulonnais. Cela ne représente que 15 communes sur 81 !

- Pollution d'origine agricole: la collecte de pneus, déchets plastiques et vétérinaires fonctionne bien, en 2009, la collecte aura lieu en fin d'année.

Milieux naturels

Quarante-cinq mares sur quarante-six ont été régularisées par la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) en 2008. Chaque propriétaire a ainsi renseigné les caractéristiques de sa mare pour contribuer notamment à une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique du Marais de la Slack.

Le piégeage des rats musqués par le biais du GDON a permis de capturer 3274 rats en 2008. Le nombre de prises a nettement augmenté depuis 2004 où l'on recensait 691 prises. Cependant, ces animaux prolifèrent rapidement et leur élimination est de plus en plus difficile.

Concernant le rétablissement de la libre circulation piscicole, le Symsageb a prévu d'intégrer à ses plans de gestion l'aménagement ou le démantèlement de certains seuils. De plus, le PNRCMO a également lancé une étude de requalification du site de Mourlinghen où la passe à poissons n'est pas fonctionnelle. Des travaux vont donc bientôt voir le jour suite à ces études et plans de gestion.

Au sujet des zones humides, le PNRCMO travaille actuellement sur l'exonération de la taxe foncière du patrimoine non-bâti et a réalisé pour le compte de la CLE l'inventaire des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP), obligation réglementaire imposée par la LEMA de 2006.

Ressource en eau

Un plan de reconquête de la qualité des eaux est en cours de réflexion sur le captage d'eau potable de Doudeauville. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre une meilleure gestion des intrants chimiques sur l'aire d'alimentation de ce captage.

Un comité de pilotage sur la ressource en eau dans le Boulonnais va également être mis en place par la CLE d'ici la fin de l'année 2009.

La CLE fait partie du comité de pilotage travaillant sur l'instauration et la régularisation des périmètres de protection des captages. Ainsi, les mesures du SAGE sont intégrées dès le début de la procédure.

Gestion de l'espace

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondations du Wimereux est en cours d'élaboration. Celui de la Liane est approuvé depuis 1999 et a été modifié en 2004.

Ruissellement : les projets d'urbanisation intègrent de plus

en plus les mesures du SAGE en amont des projets car ils prennent le temps de consulter la CLE au préalable du montage de dossier. De plus, une note à destination des aménageurs et lotisseurs a été rédigée par la MISE afin de préciser les précautions et dispositions à prendre pour éviter les inondations en aval des secteurs en cours d'urbanisation.

Erosion des sols : le programme PAPI a permis d'implanter 5457m de haies et 581 m de diguettes.

Le travail continue

Les objectifs 2009-2010

La réunion de la C.L.E. a également permis de faire le point sur les objectifs 2009-2010.

- Reconquête de la qualité des eaux de la Liane : le comité de pilotage va poursuivre les actions et travaux déclinés dans le dossier (mise en œuvre de l'étude de Schéma Directeur des Eaux Pluviales, travaux d'assainissement en secteurs prioritaires...).

- Ressource en eau : un comité de pilotage sera mis en place pour définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer et pérenniser l'exploitation de la ressource en eau potable (dans ces actions seront intégrées notamment la réflexion sur la valorisation des eaux d'exhaure de carrières et la protection de certains captages comme Doudeauville).

- Actions spécifiques : le SAGE du Boulonnais va poursuivre l'étude de requalification du Moulin de Mourlinghen afin d'engager les travaux à l'horizon 2010. L'étude sur les décharges communales est entrée dans sa phase 3 qui a pour but d'évaluer l'impact potentiel de celles-ci sur leur environnement proche notamment la ressource en eau superficielle et souterraine. Le SAGE suivra également la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau rédigés par le Symsageb.

Un gros travail de mise en place des SPANC est aussi à mener si l'on veut répondre à la réglementation qui impose la réalisation de la totalité des contrôles d'ANC pour 2012...

Enfin, la mise en conformité du SAGE par rapport à la réglementation sera un travail à mener de front cette année. La CLE sera sollicitée en groupes thématiques afin de réviser certaines mesures du SAGE et la cartographie associée. Ce travail de révision doit être achevé pour fin 2011, délai imposé par la LEMA.

...Parmi les réalisations du SYMSAGEB...

- A Pont de Briques, il n'y a pas eu de débordements cette année.

- Bassin Frédéric Sauvage : 68 000m³ de vases ont été retirés du bassin afin d'augmenter la capacité de stockage en eau du bassin et d'optimiser la gestion des vannes du barrage Marguet en périodes de crues et de marées hautes

- A Saint Léonard, les cités ont été protégées par le bassin de Tourmes et le seront encore plus avec la construction à venir du bassin de l'Hermite à Baincthun.

- A Hesdigneul-Les-Boulogne, les habitations de la place Pochet n'ont pas subi d'inondations grâce au bassin d'Ecames.

- A Belle et Houllefort, le Symsageb étudie le dossier pour analyser la faisabilité de travaux de rétention d'eau.

quoi de neuf

Projet de S.D.A.G.E.

La C.L.E. participe à la consultation

La Directive Cadre sur l'Eau de l'Europe demande aux Etats membres d'établir un plan de gestion et un programme de mesures pour atteindre un bon état des masses d'eau en 2015.

Dans notre région, ce plan de gestion correspond au SDAGE Artois-Picardie. La directive prévoit la concertation et la participation du public. La C.L.E. est donc consultée pour donner son avis sur le projet de SDAGE version 2009. Ce fut chose faite lors de la réunion de CLE de juin 2009. Globalement, les dispositions du futur SDAGE sont

approuvées par la CLE mais quelques interrogations subsistent. La plupart du temps, cela concerne le délai d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (fixé généralement à 2015) alors que l'état actuel de ces masses d'eau est plutôt qualifié de moyen voire mauvais. Ce mauvais état est dû notamment à la présence de substances polluantes telles que les HAP, les PCB et les produits phytosanitaires (lire ci-contre).

Lorsque le SDAGE sera approuvé (d'ici fin 2009 théoriquement), un délai de 3 ans sera donné à la CLE pour mettre en conformité le SAGE du Boulonnais avec les dispositions du SDAGE Artois Picardie.

Assainissement non collectif

La C.L.E. et ses partenaires sensibilisent les élus



Plus de 70 Elus ont répondu présents à la conférence thématique portant sur la mise en place des SPANC qui s'est déroulée à Escoeuilles le 16 septembre 2009.

Cet après midi fut riche d'enseignements et de retours d'expériences apportés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général, les Communautés de Communes d'Audruicq, des Trois Pays et la CASO. Sur le territoire du Boulonnais, seules une quinzaine de communes sur 81 sont couvertes par un SPANC. Cela reste très insuffisant au regard du nombre de communes situées en secteur rural.

Rappelons que les SPANC devaient être mis en place avant... 2005 et que tous les contrôles doivent être effectués avant... 2012 ! Il est donc urgent de s'organiser pour mettre en place ces services. Les compte-rendu de réunion

et présentations visuelles sont disponibles sur demande auprès de l'animatrice dont les coordonnées figurent page 4.

Ces polluants dont il faut se défaire

- **HAP** : Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés chimiques présents dans tous les milieux environnementaux. Ils peuvent être formés naturellement par l'activité biologique de la matière organique ou provenir de l'activité humaine : combustion de carburants fossiles (pétrole ou charbon), feux de forêts, production du gaz, usines de traitement du bois, gaz d'échappement automobile et incinération de déchets.

- **PCB** : Les polychlorobiphényles sont des composés industriellement synthétisés, proches des dioxines. Liquides plus ou moins visqueux insolubles dans l'eau. Ils ont été utilisés comme lubrifiants ou fluides hydrauliques. On les a utilisés également dans les fours à micro-ondes, ou comme additifs d'huiles ou de peintures. La France, à cause de sa forte électrification et nucléarisation en détient une grande quantité.

- **Isoproturon** : C'est un herbicide utilisé dans le domaine agricole, sur les cultures de blé tendre, de graminées fourragères, d'orge et de seigle. On en consomme 1 000 tonnes chaque année en France. Il figure parmi les produits phytosanitaires les plus employés.

- **Lindane** : C'est un pesticide. Il est interdit en France depuis 1988..

AGENDA

- **17 novembre, à Paris.**
Journée Nationale
d'échanges techniques
"Agir ensemble pour les
rivières et zones
humides"

- **24 novembre, au
Kremlin-Bicêtre.**

Espèces invasives en
milieux aquatiques :
stratégies d'intervention
et moyens de lutte.

- **1er au 4 décembre, à
Paris.** Salon POLLUTECH

Contact

Maison du Parc
Manoir du Huisbois
Le Wast BP 22
62 142 COLEMBERT

Tél : 03 21 87 90 90
Fax : 03 21 87 90 87

cle.boulonnais@parc-opale.fr



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Animation:

Frédérique Barbet

fbarbet@parc-opale.fr

Mieux connaître le S.A.G.E.
www.sage-boulonnais.com

Partenaires



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Réalisé avec le concours financier
de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

espaces
naturels
régionaux
Nord-Pas de Calais



Dépôt légal: 3^{ème} trimestre 2006

Tirage: 1 500 exemplaires

Directeur de publication
Daniel Parenty

Conception-Rédaction
(efiji) - 03 21 15 72 83

Impression sur papier recyclé

Imp. Brunehaut - 03 2151 03 82

infos à la source

POLLUTION DU LITTORAL

A Granville, le 30 septembre et 1er octobre, s'est tenu le colloque "Dégradation des eaux littorales en temps de pluie".

Ce fut l'occasion de discuter des avancées en matière de suivi et de résorption de la pollution surtout domestique qui touche notre littoral. De nombreux travaux sont en cours notamment pour modéliser les transferts de pollution du cours d'eau aux zones de baignade. Cela est d'ailleurs le cas sur la plage de Boulogne sur Mer où Veolia et IFREMER mènent conjointement une étude de modélisation de la pollution issue de la Liane et des bassins du Port et son impact sur la qualité des eaux de baignade. A terme, on pourra envisager de prédire la qualité de la zone de baignade suite à des événements météorologiques particuliers (pluies, vent...) ou des événements de pollution accidentelle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Captages menacés

Le Boulonnais pas concerné
mais la vigilance reste de mise

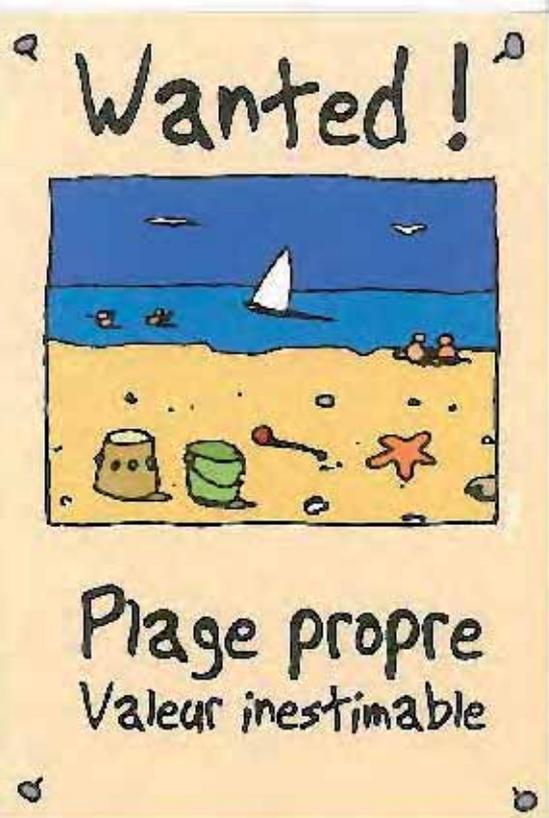
507 captages de production supérieure à 500 000m³/an (sur les 11 000 que compte la France) sont menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Le Boulonnais n'est pas concerné en raison de la capacité de production inférieure de ses captages.

Trois sites du Pas-de-Calais figurent dans la liste des captages prioritaires établie lors du Grenelle de l'environnement et publiée par les ministères en charge du Développement Durable, de la Santé et de l'Agriculture. Il s'agit de Quiéry-la-Motte pour le district Hénin-Carvin, Etaples pour Le Touquet et Airon-St Vaast pour Berck.

Ces captages feront l'objet de mesures de protection renforcée. Ils ont été identifiés sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie et la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Le dispositif de protection qui sera appliqué est principalement celui des "zones soumises aux contraintes environnementales" (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'engagement du Grenelle de l'environnement vise à protéger l'aire d'alimentation de ces captages d'ici 2012. Des programmes d'actions spécifiques de protection, financés notamment par les agences de l'eau, le ministère de l'agriculture et de la pêche et l'Europe, vont être mis en œuvre. Sur notre territoire, les problèmes existent aussi et plusieurs captages sont menacés par les pollutions aux nitrates et à l'atrazine. Des actions pilotes devront donc être mises en place afin de ne pas aboutir à la fermeture de ces captages, qui constituent, malgré leur faible capacité de production, des ressources essentielles pour le Boulonnais.



EUROPE

L'Espagne contrainte
de dessaliniser l'eau de mer

Une usine de dessalement d'eau de mer a été inaugurée début août près de la ville à Prat del Llobregat, au bord de la Méditerranée. L'agglomération de Barcelone n'aura donc plus besoin d'importer d'eau potable par navires depuis la France.

Avec une production de 60 millions de mètres cubes par an, cette usine est la plus grande d'Europe. Elle alimentera près de 4,5 millions de personnes en eau potable.

Puisée à deux kilomètres des côtes où sa température reste stable, l'eau de mer traverse une membrane semi-perméable qui retient la plupart des sels. Un traitement final visant à rajouter les éléments minéraux est ensuite nécessaire. Avec 1 m³ d'eau de mer, l'usine produit 450 litres d'eau potable.

La saumure résultant de ce traitement est diluée dans les eaux usées de la ville dans la station d'épuration municipale afin d'être traitée avant son rejet en mer.

L'Espagne, avec 700 usines qui produisent deux millions de mètres cubes d'eau par jour, est le quatrième utilisateur des technologies de dessalement au monde, derrière l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et les Etats-Unis.

Le traitement de la saumure comme le fait Barcelone n'est pas systématique. Ailleurs, de grandes quantités de sel sont rejetées dans le milieu naturel. Le coût de fabrication d'eau potable par ce procédé varie entre 0,4 et 1,50 euros par m³ soit trois à quatre fois plus cher que la potabilisation des eaux souterraines